

Conseil d'administration

du 10/01/2001

II-Questions budgétaires et financières

Budget Général : Exercice 2001 : Budget Primitif.

En préambule, le Président rappelle à l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2001 s'est tenu en séance du 23 octobre 2000. Le Conseil d'Administration avait été convoqué pour le 22 décembre 2000, afin de procéder au vote du Budget 2001. Du fait d'évènements imprévus (maladie), il n'a pas été possible de maintenir cette date, et le Conseil d'Administration a été convoqué pour le 10 janvier 2001.

Le projet de budget général, pour l'exercice 2001, est présenté en équilibre pour les montants suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT : 20 939 177
FRS**

Cette section est essentiellement bâtie autour des programmes suivants :

- **Chapitre 900 Services Généraux**
Crédits pour achèvement des bureaux et complément d'équipements **252 000 F**
- **Chapitre 902 Aménagement hydrauliques**
Crédits pour études **800 000 F**
- **Chapitre 905 – 3 Aménagement et envasement de l'estuaire**
Crédits pour études **400 000 F**
- **Chapitre 905 – 4 Aménagement de la Vilaine**
Crédits pour mise en place d'un réseau hydrométrique sur l'Oust **400 000 F**
- **Chapitre 909 – 1 Barrage d'Arzal**
Crédits pour réaliser la protection anti-corrosion et les travaux de confortement du radier **13 900 000 F**
- **Chapitre 909 – 4 Ecluse du barrage**
Crédits pour travaux de curage **1 250 000 F**
- **Chapitre 909 – 7 Abords du barrage**
Crédits pour achever l'aménagement des abords et la signalétique **1 000 000 F**

.../...

- **Chapitre 909 – 8 Siphon du barrage**
Crédits pour rénover le local du siphon **400 000 F**
- **Chapitre 925 Capital des emprunts**
Crédits qui intègrent l'emprunt de 10 000 000 F réalisé en 2000 **2 607 177 F**

Ces programmes sont financés principalement par :

Le FC-TVA pour 1 275 000 F

La DGE pour 642 000 F

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour 2 056 230 F

Un emprunt d'équilibre de 16 855 947 F

Il convient de souligner que cet emprunt prévisionnel d'équilibre ne sera effectivement réalisé qu'au second semestre 2001, voire reporté sur l'exercice 2002. De ce fait, les budgets supplémentaires général et concession 2001 intégreront les résultats de l'exercice 2000, et probablement la récupération de TVA sur le budget concession pour les exercices 1995 à 1999.

La participation du budget général au budget concession, et donc l'emprunt d'équilibre du budget général seront donc revus à la baisse à la lumière de ces données.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 16 244 455 F

Les modifications les plus notables par rapport à l'exercice 2000 sont :

A l'article Subventions sont proposées :

- Une Subvention de 5000 F au Comité des Canaux Bretons
- Une subvention de 5400 F à la MNT

Des crédits d'entretien des ouvrages et des moyens de service permettant un bon niveau de fonctionnement général .

En recettes, sont attendues :

- Une augmentation de la participation statutaire des Départements de 2 %, portant celle-ci à 13 478 986 F
- Une participation du Syndicat des Ports de Plaisance pour le coût salarial du lamaneur, estimé à 19 000 F

.../...

- Une participation du budget Centrale d'Eau pour 2 046 369 F (voir annexe).
- Des subventions de l'Agence de l'Eau et de la DIREN pour les actions menées par la cellule Migrateurs concernant le suivi des passes à poissons, les pêches électriques, la dévalaison, la création d'une frayère à brochet et le suivi de l'Aulne (voir annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

☞ **Adopte comme proposé le Budget Général pour l'exercice 2001 ;**

☞ **Sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au Budget Général 2001.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND